



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-05-01

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

Le trente et un mai deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mil dix-sept, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean-Luc GUINARD, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Anthony PEIGNON, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés :  
Marylène GIRAUDON a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT  
Jacky FAVREAU a donné pouvoir à Johann BARANGER  
Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Cécile TAVENEAU

Secrétaire de séance : Damien PARNAUDEAU

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 avril 2017

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 avril 2017, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Modification du plan de financement DETR 2017

Monsieur le Maire explique que les services de l'Etat demandent à supprimer des dépenses, dans le plan de financement, telles que le plan de récolement, l'allée d'accès et trottoirs, le constat d'huissier, les démarches administratives et la signalétique en polycarbonate. De plus, le plan de financement initialement inscrit en HT est à présenter en TTC.

Le nouveau financement se décompose donc de la façon suivante :

Poste dépenses		Poste recettes	
Travaux d'aménagement de l'espace public aux abords proches de la boulangerie	142 514,40	Feader	120 000,00
Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'espace public aux abords proches de la boulangerie	19 698,00	DETR (4.3)	180 460,67
Construction d'une boulangerie	314 124,00	Contrat ruralité	50 000,00
Honoraires architecte pour la construction de la boulangerie	39 265,50	Département	24 800,00
		CRDD	40 000,00
Dépenses non éligibles au titre de la DETR	129 738,81	Réserve parlementaire	5 000,00
		Commune	225 080,04
<b>TOTAL TTC</b>	<b>645 340,71</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>645 340,71</b>

► Mairie - 2 Impasse des Écoliers  
79310 SAINT-PARDOUX

► 05 49 63 40 03

► stpardoux@ccsudgatine.fr  
► www.saintpardoux79.fr



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-05-01

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le nouveau plan de financement DETR tel que présenté ci-dessus, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Versement subventions aux associations communales

Monsieur le Maire présente les différentes demandes

	Montant attribué en 2016	Montant attribué en 2017
Amicale des Donneurs de Sang	150,00	150,00
Association Les Retraités de Saint Pardoux	300,00	300,00
Association Café de Gâtine	130,00	130,00
Association Les Artsp'titsculteurs	800,00	800,00
Banque alimentaire des Deux-Sèvres	120,00	150,00
CFA Nature – LA ROCHE SUR YON	0,00	12,00
Comité de jumelage Canton de Mazières et Togo	150,00	150,00
Club musical Mazierois	0,00	90,00
UNC Anciens Combattants	0,00	200,00
Maison familiale de Bressuire	36,00	36,00
EREA de Saint Aubin le Cloud	72,00	36,00
CFA – SAINT MICHEL MONT MERCURE	0,00	24,00
MFR – SECONDIGNY	0,00	12,00
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	36,00	48,00
Solidarité Paysans	0,00	300,00

Les subventions sont proposées sur la base de 7,50 euros par adhérent pour les associations sportives et culturelles et de 12 euros par élève pour les établissements d'éducation pour l'année 2017. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce tableau de versement de subventions avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après discussion et échanges concernant l'ACCA, l'Assemblée s'est prononcée, à 14 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 voix « abstention » pour le versement de la subvention 2017.

	Montant attribué en 2016	Montant attribué en 2017
Association Communale de Chasse Agréée	900,00	900,00





### Vente d'un matériel technique

Monsieur GUINARD fait savoir à l'Assemblée qu'un matériel technique vieillissant pourrait être vendu à Monsieur COUTANT de l'EARL La Lande à SAINT JULIEN L'ARS (86). Il s'agit d'une épareuse, estimée à la vente pour une somme de 7 800 euros TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de vente précisées ci-dessus, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Achat d'un matériel technique

Monsieur GUINARD informe l'Assemblée que les matériels suivants vont être achetés par la Commune : une épareuse de la marque KHUN, pour un montant de 38 040 euros TTC et un tête de curage adaptable sur l'épareuse pour un montant de 9 480 euros TTC.

De plus, un système d'attelage avec prise de force à l'avant du tracteur va être acheté pour la somme de 3 960 euros TTC. Monsieur GUINARD rajoute que cet équipement permettra de limiter le nombre de passages pour l'entretien des bords de route communale.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ensemble des ces acquisitions décrites ci-dessus, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Achat d'une structure de jeux 0-3 ans

Monsieur BARANGER présente une structure de jeux pour les abords de la salle multi-activités, destinée aux 0-3 ans. Le montant de la structure s'élève à 14 216 euros TTC et sera fournie par l'entreprise PCV.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette acquisition, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Choix du nom de la nouvelle salle communale

Monsieur GUINARD informe l'Assemblée que la cuisine au Presbytère a été entièrement rénovée et que cette salle peut désormais accueillir du public.

Il convient de donner un nom à cette salle communale. Plusieurs propositions ont été formulées par les élus et celle retenue est : « L'Etape ». Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le nom de la nouvelle salle communale, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-05-01

### Tarification de la nouvelle salle communale

Monsieur le Maire propose une tarification pour la nouvelle salle communale « L'Étape ».

	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle L'Étape Gratuité si réunion	50	100	50

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la tarification de la nouvelle salle communale « L'Étape », avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe

Un agent de la Mairie souhaite évoluer dans sa carrière de fonctionnaire et a soumis sa demande aux adjoints, qui y sont favorables. La décision a été passée au comité technique du Centre de Gestion le 2 mai 2017 et a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la création du poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, avec :

- 11 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 5 voix « abstention ».

### Fermeture du poste actuel de rédacteur

La décision de création du poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe ayant été actée, il convient de fermer le poste actuel de rédacteur.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la fermeture du poste de rédacteur, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».





### Modification des ratios (taux de promotion) pour l'avancement de deux grades

Deux agents de la Mairie sont concernés par cette modification des ratios. Le comité technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable, à la date du 2 mai 2017.

Les élus sont donc amenés à fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la modification du taux de promotion à 100% pour les grades de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Modification de la répartition du régime indemnitaire suite à la création de deux grades

La délibération en date du 3 mars 2016 fait état de différents grades pour les agents concernés par le versement d'un régime indemnitaire.

L'Assemblée ayant accepté l'évolution de grade pour deux agents de la mairie, il convient de modifier cette délibération, en précisant qu'1 agent est au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et qu'1 agent est au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la modification de la délibération du 3 mars 2016, précisant la répartition du régime indemnitaire par grade, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Modification d'une délibération concernant une cession de terrain à la Cointrie

Une délibération a été passée le 14 décembre 2016 concernant cette cession, pour une superficie de 540 m<sup>2</sup>. Toutefois, au regard des éléments cadastraux détenus par le notaire, elle présente une erreur matérielle car la superficie exacte est de 501 m<sup>2</sup>.

Le contrôle de légalité demande à la mairie de présenter cette modification devant l'Assemblée pour entériner la superficie correcte. Pour mémoire, le prix proposé de vente est de 1 euro TTC le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la superficie de 501 m<sup>2</sup> pour le terrain de la Cointrie, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2017-05-01

### Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au passage d'une commission sécurité au Foyer Rural, des dysfonctionnements ne garantissant pas la sécurité ont été constatés. Il est urgent de réaliser les travaux de conformité pour rendre la salle opérationnelle. Une nouvelle commission de sécurité a été programmée le 7 juin prochain. Le montant des travaux s'élève à environ 8 000 euros.
- Monsieur NOIRTAULT suggère à l'Assemblée de réfléchir au dispositif « Argent de poche ». Il s'agit, pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans, de pouvoir travailler dans des collectivités locales pendant les vacances scolaires. La durée quotidienne de travail est de 3 heures, pour une rémunération globale de 15 euros. L'Assemblée prend note de cette suggestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 40.

Le Maire,  
Benoît PIRON